



Caisse nationale patronale pour les congés payés dans l'industrie du bâtiment et des travaux publics

Association sans but lucratif

Avenue des Arts 20
1000 Bruxelles
Tél. 02 529 80 11
RPM Bruxelles 0409 088 887
www.caissecongebatiment.be

Bruxelles, 22/06/2023

DOLL ALAIN (1)
AV MARCEL PAGNOL 210
1070 BRUXELLES

N.I.S.S. . 760114.211.68 (2)

Ci-dessous, vous trouverez les renseignements concernant votre pécule de vacances 2023 (3) pour votre activité dans la construction pendant l'exercice 2022 (4).

Vous pouvez consulter votre compte de vacances sur **Internet** et connaître vos droits aux vacances annuelles (pécule de vacances et jours de vacances) au moyen de l'application "**Mon compte de vacances**" sur mysocialsecurity.be. Vous pouvez également y **modifier online** une partie de vos données personnelles : l'adresse de correspondance, le numéro de compte financier, le régime linguistique.

LA DIRECTION

Aperçu des salaires et jours de 2022 pris en compte pour votre pécule de vacances 2023 :

Occupé chez : (5)	SALAIRES			JOURS			Régime de travail
	Réels	Assimilés	Fictif journalier	Rémunérés	Vacances	Assimilés	
ENTREPRISES GENERALES AD SA	14 173,42	5 923,82	91,1357	144,00	19,00	65,00	5,00
TOTAL :	14 173,42	5 923,82	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)
	(6)	(7)					

Votre pécule de vacances 2023 est établi comme suit :

Total des salaires = (6) + (7)	20 097,24	(13)
x 15,38 %		
= Pécule brut légal	3 090,96	(14)
- 1 % de retenue de solidarité	30,91	
- 13,07 % de retenue sur double pécule de vacances (6,8 % de (6)+(7))	178,62	
= Pécule de vacances imposable	2 881,43	(15)
- 23,22 % de retenue fiscale	669,07	(16)
= Pécule de vacances net	2 212,36	(17)

Jours retenus pour le calcul des jours de vacances 2023 :

Jours rémunérés 2022 (régime 5)	144,00	(18)
Jours de vacances 2022 (régime 5)	19,00	(19)
Jours assimilés 2022 (régime 5)	65,00	(20)
Jours repos compensatoire construction 2022 (régime 5)	8,00	(21)
Nombre de jours de vacances 2023		
Dans une occupation temps plein en régime de 5 jours	20	(22)

Votre pécule de vacances 2023 sera réglé :

Date (23)	Montant	Destinataire
ordre de paiement le 22/06/2023	1 180,41 eur	à vous, par virement : 012-3456789-10 (24)
	1 031,95 eur	à des tiers (25)

ATTENTION – INFORMATION IMPORTANTE : CE DECOMPTE REMPLACE TOUT DECOMPTE ANTERIEUR RELATIF A L'EXERCICE 2022 – PECULE DE VACANCES 2023

*****CONSERVEZ LE PRECIEUSEMENT*****

- Vous aurez besoin des montants ci-dessous pour remplir votre déclaration fiscale 2024 – revenus 2023. - Il s'agit du **montant imposable** du pécule de vacances perçu en 2023 et de la retenue fiscale ou **précompte professionnel**.

250 : 2 881,43

286 : 669,07